

ADOPTION DE LA DIRECTIVE SUR LE DROIT D'AUTEUR : UNE VICTOIRE POUR LES SCENARISTES ET REALISATEURS

Aujourd'hui est un jour important pour les scénaristes et réalisateurs en Europe. Le Parlement européen a adopté la directive sur le droit d'auteur, après de nombreux mois de négociation pour faire reconnaître la nécessité d'un nouveau cadre juridique pour les secteurs de la culture et de la création, en particulier le secteur audiovisuel, afin de s'adapter au monde numérique et intégrer les acteurs mondiaux en ligne dans l'écosystème européen du droit d'auteur.

La Guilde Française des Scénaristes remercie les membres du Parlement européen, ainsi que du gouvernement français, dans leur détermination à améliorer la position de négociation des scénaristes et réalisateurs et leur rémunération en Europe.

La Guilde Française des Scénaristes remercie également la Fédération des Scénaristes Européens (FSE) et la Fédération des Réalisateur Européens (FERA) d'avoir su fédérer les guildes de scénaristes et de réalisateurs de toute l'Europe, en leur faisant prendre conscience de la nécessité d'une approche collective et européenne dans la défense de leurs intérêts.

La directive sur le droit d'auteur contient des dispositions essentielles dans son chapitre 3 pour une rémunération équitable des auteurs et des artistes interprètes. Il énonce un principe général de rémunération proportionnelle permettant aux scénaristes et réalisateurs de toute l'Europe de participer au succès économique de leurs œuvres (article 18), ainsi que des dispositions inaliénables renforçant le droit des auteurs à l'information sur l'exploitation de leurs œuvres (article 19) et renforçant leur pouvoir de négociation (articles 20 et 21) et établissant un droit de révocation (article 22).

CONTACT PRESSE /

Mickaël LEMESLE

m.lemesle@guiledesscénaristes.org

+33 (0)6 84 04 09 26

PLUS D'INFORMATIONS /

www.guiledesscénaristes.org

